# PRÉSENTER SON TRAVAIL ARTISTIQUE



Formation à destination des artistes-auteur-ice-s des arts graphiques

Cette formation permet aux artistesauteur-ice-s d'acquérir ou de renforcer leurs compétences pour présenter leur travail artistique, que ce soit dans le cadre d'un démarchage professionnel ou de candidatures à des bourses, résidences et appels à projets. Les participant·e·s y apprendront à adapter leur discours, à l'oral comme à l'écrit, en fonction des interlocuteur·ice·s: professionnels de l'art, clients, jurys ou partenaires institutionnels.

L'objectif sera de porter un regard neuf sur sa pratique, d'identifier ses forces, ses spécificités et de construire un discours cohérent, fidèle à son parcours.

#### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- Identifier ses points forts pour présenter son travail artistique avec assurance.
- Définir son positionnement dans le champ culturel pour cibler les opportunités et partenaires adaptés
- Apprendre à pitcher son travail de façon concise et adaptée aux attentes professionnelles.
- Savoir construire un portfolio en fonction des objectifs visés (démarchage, appels à projets, expositions).
- Maîtriser la réalisation de dossiers de candidature pour répondre à des bourses, résidences et appels à projets.

### PROGRAMME DÉTAILI É

#### > Jour 1: Se connaître et se situer : les fondations pour présenter son travail artistique.

- Présentation de la formation et recueil des attentes des stagiaires
- Introduction à la diversité des postures, rôles, interlocuteur.ice.s professionnel.le.s et codes de présentation de son travail artistique.
- Présentation des enjeux liés au positionnement artistique pour définir sa singularité, orienter ses choix et développer une trajectoire cohérente
- Identifier ses expériences clés et les singularités de son travail artistique.
- Retours critiques et échanges collectifs pour enrichir la réflexion et mieux comprendre la diversité des parcours et pratiques.

## > Jour 2: Présenter son travail artistique à l'oral et à

- Présentation des différents types de discours artistiques (statement, CV, pitch, brief, note d'intention) avec leurs enjeux spécifiques.
- Définir les points forts à mettre en avant selon l'objectif (démarchage, candidature, présentation) et adapter le ton en fonction des interlocu-
- Organiser son travail et identifier les types de projets à intégrer dans les présentations futures.
- Mise en pratique : Exercices d'écriture et de présentation orale, individuels et collectifs, suivis d'échanges et de retours croisés.

#### > Jour 3: Portfolios et candidatures : valoriser son travail et répondre aux opportunités

- Appréhender les différents formats de portfolio et valoriser son travail artistique à travers une présentation numérique efficace.
- Apprendre à cibler les appels à projets, bourses et résidences adaptées, pour construire des réponses pertinentes.
- Mise en pratique : Étude collective d'appels à projets, bourses et résidences types, avec identification des critères essentiels et des attentes spécifiques.
- Atelier de création de portfolio : travail sur la structuration, la mise en page et les informations clés à intégrer pour valoriser efficacement son travail.

Central Vapeur - 2 rue de la Coopérative 67000 STRASBOURG coordination@centralvapeurpro.org - www.centralvapeurpro.org Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, Vol.87 Folio 217- SIRET n°528 431 570 00035

> Déclaration d'activité de prestataire de formation: enregistré sous le numéro 44670774167 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



#### **PUBLIC CONCERNÉ**

Formation destinée aux artistes-auteur-ice·s des arts visuels souhaitant prospecter, mieux présenter leur travail artistique, et développer leurs compétences pour candidater efficacement à des appels à projets.

La pluralité des pratiques (illustration, photographie, volume, installation, performance, etc.) n'est pas un frein.

#### INTERVENANT

Lorry Besana, agent d'artistes, critique d'art et curatrice. Spécialisée en arts visuels contemporains, elle développe une pratique où s'entrelacent mémoire, transmission culturelle, et explore les tensions entre appartenance et émancipation.
Forte d'un parcours en histoire de l'art, lettres modernes et pratiques curatoriales, elle accompagne aujourd'hui des artistes aux démarches à la fois poétiques et politiques, et s'investit activement dans la valorisation et la diffusion de leurs pratiques en France et à l'international.

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation s'appuyant sur la projection de supports pédagogiques, des études de cas, des questions-réponses et une mise en pratique.

#### ÉVALUATION

Mises en pratique individuelles et collective (production d'un portfolio, rédaction de texte de présentation).

#### DATES, HORAIRES ET DURÉE

Du mercredi 5 au vendredi 7 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (18 heures)

#### LIEU

Garage Coop - 2 rue de la Coopérative 67000 - Strasbourg

#### **COÛT DE LA FORMATION**

#### 720€

Financement possible par les OPCO (Afdas, Uniformation...): nous contacter **au moins 1 mois avant** la formation. Si vous n'avez pas de financement, contactez-nous pour réfléchir ensemble à une solution.

# NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

12

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: Nous pouvons adapter les conditions d'accueil et les contenus pour permettre à tous-tes de participer aux formations. Contactez notre référente handicap par téléphone au 07 88 05 98 86 ou par mail à coordination(at)centralvapeurpro.org, en précisant [Référent handicap] dans l'objet, afin de nous signaler la nature de votre handicap et vos besoins spécifiques.

Central Vapeur - 2 rue de la Coopérative 67000 STRASBOURG coordination@centralvapeurpro.org - www.centralvapeurpro.org Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, Vol.87 Folio 217- SIRET n°528 431 570 00035

> Déclaration d'activité de prestataire de formation: enregistré sous le numéro 44670774167 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État